
BULLETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 9 AOUT 1937
des SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON
REUNIES
et de leurs GROUPES REGIONAUX : ROANNE, BOURGOIN, VALENCE, ANNECY, etc

Siège Social et Secrétariat Général : 33, rue Bossuet, Lyon (6^{me})

Trésorier : M. A. PONCHON, 30, rue Malesherbes, Lyon (6^e)

ABONNEMENT ANNUEL : France et Colonies Françaises : 600 francs — C.C.P. Lyon 101-98
Etranger 700 francs

QUELQUES PLANTES VASCULAIRES DE LA BRESSE DE L'AIN RIVERAINE DE LA SAONE

par J.-B. TOUTON.

En 1895, postérieurement à l'impression du *Catalogue des Plantes du département de l'Ain*, par H. HUTEAU et F. SOMMIER (1894), LACROIX a publié, dans le *Bulletin de la Société des Sciences Naturelles de l'Ain*, une *Note sur la végétation de la rive gauche de la Saône (Ain) aux environs de Mâcon* où il a donné l'énumération de 186 espèces classées d'après les stations (berges de la Saône, prairies, marécages et fossés aquatiques, cultures, bords des routes). Les quelques découvertes ultérieures qui ont été faites dans cette contrée par divers botanistes sont mentionnées dans le *Catalogue des Plantes de Saône-et-Loire et des Cantons limitrophes*, par E. CHATEAU et F. CHASSIGNOL (1927-1936).

Nous avons l'occasion d'explorer actuellement la même zone « littorale, la Bresse des Côtiers » qui — soulignons-le — « n'est pas la Bresse classique »¹ et qui, large de 4 à 6 km et limitée assez exactement à l'Est, par la « route de Pont-de-Vaux à Bâgé, Pont-de-Veyle et au delà... en est tout à fait distincte »². Elle s'en différencie, notamment et du point de vue qui nous occupe, par la nature du sol et la quantité plus faible des précipitations atmosphériques (moyenne annuelle : de 700 à 800 mm).³

Sa flore est, au total, assez monotone. La raison en est que le sol, exclusivement siliceux, n'est composé que de sables et d'argiles non, ou plus ou moins mélangés, que, s'il présente de nombreuses parties mouillées, celles franchement marécageuses y sont rares, et qu'enfin, il est presque entièrement exploité à des fins agricoles.

Il offre cependant un biotope des plus curieux avec la prairie des bords de la Saône, immense tapis horizontal et nu, souvent exposé aux effets desséchants d'une bise parfois violente, et qui, en même temps qu'une étroite bande de prés clos ("closures") immédiatement contiguë, subit les inondations périodiques de la rivière. Mais l'intérêt botanique de ce biotope est considérablement réduit du fait que la prairie est fauchée pour la récolte du foin, qu'ensuite elle est abandonnée à la vaine pâture au profit d'un nombreux bétail et que, de l'automne à la fin de l'hiver, elle reçoit des engrais organiques et phosphato-potassiques. Il en résulte une modification de la végétation des plus sensibles.

Une autre station très intéressante existait jadis dans la commune de Crottet, à l'étang de Genoud ("Genod" sur les cartes d'Etat-Major) situé en bordure de la route de La Croisée à Pont-de-Veyle et que LACROIX qualifiait à juste titre de « riche station botanique ». Elle se composait de l'étang proprement dit qui, actuellement entouré de broussailles, est d'accès difficile et qui, étant presque totalement envahi par les roseaux, ne présente plus qu'une portion en eau libre des plus réduites. Il était accompagné de prés tourbeux qui étaient peut-être les

1. L. CHAMPIER. — L'isolement de la Bresse ancienne (*Visages de l'Ain*, 1949, p. 10).

2. M. TORTILLET. — La Vie en Bresse vers 1840. (*Bull. de la Soc. des Nat. et Arch. de l'Ain*, 1929, p. 253).

3. Pierre GEORGE. — Les Pays de la Saône et du Rhône, 1941, p. 30.

prés marécageux avec fossés de drainage que l'on trouve présentement à 300 m au Sud, de chaque côté de la route de Pont-de-Veyle. En tout cas, nous n'avons revu aucune des espèces rares qui y ont été signalées, telles que :

dans l'étang même, *Hydrocotyle vulgaris* L., *Scutellaria minor* L., *Scirpus fluviatilis* L., *Juncus tenagea* L., *Spiranthes aestivalis* (Lmk) Rich. ;

dans les prés tourbeux, *Cicendia filiformis* (L.) Delarbre, *Gentiana pneumonanthe* L., *Drosera intermedia* Hayne, *Parnassia palustris* L.

La liste suivante que nous avons établie en choisissant parmi les plantes rencontrées par nous jusqu'alors, celles qui nous ont paru les plus caractéristiques, fait ressortir 9 espèces ou sous-espèces nouvelles (marquées d'un astérisque) et de nombreuses localités également nouvelles. De plus, nous avons indiqué spécialement les éléments géographiques respectifs des méditerranéennes, continentales et atlantiques, ainsi que l'origine de certaines adventices ; ces précisions nous permettront quelques commentaires.

Equisetum maximum Lmk. — Cette plante, AC dans l'ensemble du département, semble R dans notre circonscription ; nous ne l'avons rencontrée qu'à Crottet, dans les fossés de la route de Mâcon à Bourg, près de l'Aumusse, en plusieurs endroits.

Mibora minima (L.) Desv. — Méditerranéenne. — CC dans les terrains sablonneux en bordure de la Prairie de la Saône.

Calamagrostis epigeios (L.) Roth. — Eurasiatique. — Crottet : bois de l'Aumusse et Etournes ; Replonges : Le Molard, près du bois de l'Aumusse.

Deschampsia caespitosa (L.) P.B. — Crottet et Replonges : en plusieurs endroits, bords des chemins près de la Prairie, toujours sous la forme *vivipara*.

Eragrostis megastachia (Koel.) Link. — Replonges : La Madeleine, jardins sablonneux ; Saint-André-de-Bâgé : cimetière, allées.

Carex disticha Huds. — Euras. — Replonges : C dans les parties basses de la Prairie, en compagnie de *Scirpus palustris* L.

C. tomentosa L. — Eurosibérienne. — Replonges : Closures au N de la Levée de Saint-Laurent, bord d'une mare.

C. nutans Host. — Euras. — Replonges : bas du talus N de la Levée, C par endroits, et chemin conduisant du Palachin à la Prairie, bord d'une mare, quelques sujets.

Scirpus palustris L. ssp. *uniglumis* Link. — Prairie, parties basses les plus humides.

S. maritimus L. — Replonges et Vésines : C dans la Saône ; Replonges : quelques pieds dans le fossé séparant les Closures de la Prairie, au N de la Levée ; Saint-Laurent : étang de la Bougie.

Butomus umbellatus L. — Euras. — Replonges : mare du Puits-Guillem, mares en bordure du chemin conduisant du Palachin à la Prairie et 9^{me} creux de la levée ; Saint-Laurent : étang de la Bougie.

Hydrocharis morsus Ranæ L. — Euras. — Crottet : R dans la Veyle.

Potamogeton lucens L. — Replonges : CC dans les creux et fossés de la Levée.

**Wolffia arrhiza* (L.) Wimm. — TR⁴.

4. J.-B. TOURON. — *Wolffia arrhiza* (L.) Wimm. en Bresse. Son comportement. (Bull. Soc. Linn. Lyon, 1955, p. 241).

Lemna trisulca L. — Crottet : dans la Veyle ; Chevroux, Feillens et Replonges : mares.

Colchicum autumnale L. — Européenne. — C. dans les prés de l'intérieur, n'existe pas dans la Prairie.

Gagea arvensis (Pers.) Dumort. — Euras. — Replonges : n'est pas rare dans les champs sablonneux bordant les Closures.

Fritillaria Meleagris L. — Médit. — En dehors de la Prairie où elle est CC, se trouve à quelques kilomètres plus à l'E dans des prés humides. Replonges : Romanèche, Marchant, Le Pagès. Il est intéressant de signaler que le 20 mars 1955, 15 jours après le retrait des eaux qui avaient recouvert la Prairie sans interruption pendant plus de 80 jours, les premières Fritillaires étaient en boutons.

**Allium carinatum* L. — Submédit. — Replonges : bord du trottoir de la Levée.

A. acutangulum Schrad. — Eurosib. — Signalée depuis longtemps dans la Prairie sur la commune de Crottet, existe aussi sur celle de Replonges et dans les Closures des deux côtés de la Levée. ⁵

Listera ovata (L.) R.Br. — Euras. — Pont-de-Veyle : CC dans un bosquet en bordure de la route de La Madeleine.

Orchis laxiflora Lmk. — Médit. — LACROIX écrivait (*loc. cit.*) au sujet du sol formé par les alluvions modernes de la Saône qui dépose un limon fertilisant lors de ses inondations : « La caractéristique de la végétation de ces alluvions modernes est l'absence des Fougères et des Orchidées ». Nous confirmons la remarque concernant les Fougères : abstraction faite des Fougères des murs (*Asplenium Trichomanes* L., *A. Ruta-muraria* L., *Ceterach officinarum* Willd.), on n'en rencontre pas, non seulement dans la zone des inondations, mais encore sur une largeur de plus de deux kilomètres vers l'E. Par contre, il existe quelques rares Orchidées dans la Prairie même : nous avons trouvé une centaine de magnifiques pieds d'*Orchis laxiflora* groupés sur quelques décamètres carrés, à proximité des Closures, à 500 mètres environ au N de la Levée.

Castanea sativa Miller. — TR. ⁶

Amarantus albus L. — Nord-américaine. — Replonges : La Madeleine, bord d'un sentier, quelques sujets.

A. deflexus L. — Sud-américaine. — Replonges : La Madeleine, et Saint-Laurent, au pied des murs.

Euphorbia palustris L. — Eurosib. — Replonges, fossés des Closures, au N de la Levée.

E. Esula L. — Euras. — CC. Son extension dans la Prairie constitue un danger pour nos agriculteurs ⁷.

Aristolochia Clematitis L. — Submédit. — CC en bordure de la zone inondable.

Stellaria palustris Ehrh. — Euras. — Replonges : Prairie, partie marécageuse immédiatement au N de la Levée.

Myosurus minimus L. — LINGOT a signalé dans sa note sur *Les*

5. J.-B. et P. TOUON. — L'Histoire de la Prairie de Replonges. (*Bull. Soc. Nat. et Arch. de l'Ain*, 1950, p. 99).

6. J.-B. TOUON. — Le Châtaignier en Bresse. *Bull. Soc. Nat. et Arch. de l'Ain*, 1951, p. 89.

7. J.-B. et P. TOUON. — L'Histoire de la Prairie de Replonges. *Bull. Soc. Nat. et Arch. de l'Ain*, 1950, p. 99.

*Plantes qui disparaissent*⁸ : « D'autres plantes deviennent très rares depuis l'emploi dans les cultures, de la chaux et des engrais chimiques. Tel est le cas de *M. minimus* ». Cette espèce est très commune à Replonges, de chaque côté du chemin des écoles, à l'Equarron, et des trois chemins qui conduisent à la Prairie où, sur la terre humide, elle vit au premier printemps en compagnie de *Veronica acinifolia* L. (Eur.). Plus tard, ces emplacements sont occupés par *Juncus tenuis* (Willd.) P.F. et *Medicago hispida* Gaertn. (Médit.) qui y sont CC.

Ranunculus trichophyllus Chaix. — Replonges : creux et fossés de la Levée et mares à l'intérieur.

Nymphaea alba L. — Euras. — Crottet : étang de Genoud ; Replonges : dans le 10^{me} creux de la Levée et dans la Saône un peu au N de Saint-Laurent.

Lepidium rudérale L. — Eurosib. — Replonges et Saint-Laurent : R et instable dans les endroits incultes.

Erysimum cheiranthoides L. — Replonges : en plusieurs endroits.

Viola elatior Fries. — Eurosib. — Espèce signalée par LACROIX dans les haies des prairies à Replonges-La Madeleine ; revu un pied au bas du talus N de la Levée, à proximité des puits.

Melilotus altissimus Thuill. — Euras. — Replonges : AC.

Anthyllis vulneraria L. — Europ. — Replonges : AR.

Astragalus glycyphyllus L. — Eurosib. — Replonges : bord de la route de Mâcon à Bourg.

Trapa natans L. — Très abondant dans la Saône, au bord, à l'abri des îlots de *Scirpus maritimus* et de *S. lacustris*, à Replonges et Vésines.

Rhamnus cathartica L. — Eurosib. — Espèce mentionnée comme AR par CHATEAU et CHASSIGNOL (*loc. cit.*), est AC à Replonges.

Anthriscus silvestris Hoffm. — Eurosib. — Id.

Sison amonum L. — Médit. — AC à Replonges.

Aegopodium podagraria L. — Eurosib. — Replonges : Le Creux, en bordure d'une haie.

Sium latifolium L. — Eur. — Crottet : mares près de la voie ferrée de Mâcon à Bourg ; Replonges : creux et fossés de la Levée ; Saint-Laurent : étang de la Bougie.

Oenanthe peucedanifolia Pollich. — Subatlantique — CC dans la Prairie.

Peucedanum palustre (L.) Moench. — Eurosib. — Signalée dans le Catalogue d'HUTEAU et SOMMIER, dans les « prairies entre Pont-de-Vaux et Mâcon » ; nous l'avons trouvée à Manziat, au bord du petit étang de La Lie 3 Cornes situé à environ 2 km à l'E de la Prairie.

P. Oreoselinum (L.) Moench. — Eur. — Crottet : bord de la route de Bâgé-le-Châtel à Pont-de-Veyle, à proximité de La Croisée.

Hottonia palustris L. — Eurosib. — Replonges : creux de la Levée.

Statice plantaginea Allioni. — Replonges : dans des champs sablonneux incultes en bordure des Closures.

Pulmonaria angustifolia L. ssp. *tuberosa* Schrank. — Eur. — Réputée C, semble AR dans notre circonscription.

Solanum nigrum L., *ochroleucum* Bastard. — Replonges : en plusieurs endroits.

8. Bull. Soc. Nat. et Arch. de l'Ain, 1943, p. 46.

Datura Stramonium L. ssp. **Tatula* L. — Pont-de-Vaux : bord d'un sentier près de la Reyssouze.

Gratiola officinalis L. — Replonges : CC dans la Prairie.

Veronica triphyllos L. — Euras. — Replonges : CC dans les seigles, en bordure des Closures.

Phelypaea ramosa (L.) Meyer. — Submédit. — Autrefois CC disparaît en même temps que la culture du Chanvre⁹.

Utricularia vulgaris L. — Manziat : Mares en bordure de la Prairie ; Replonges : 5^m et 11^m creux de la Levée.

**Teucrium Chamaedrys* L. — Submédit. — Replonges : une colonie d'une cinquantaine de pieds, au bord de la route de Mâcon à Bourg, découverte en août 1948, semble avoir disparu. CHATEAU et CHASSIGNOL écrivaient (op. cit.), au sujet de cette espèce : « manque en Bresse et sur les sols siliceux ».

Nymphoides peltata (Gmel) Kuntze. — Euras. — Crottet : dans la Veyle ; Replonges : CC dans les creux et fossés de la Levée.

Vincetoxicum officinale Moench. — Euras. — AC.

**Ambrosia artemisiaefolia* L. — N. Am. — Saint-Laurent : bord de la Saône, à hauteur de l'étang de la Bougie, colonie homogène très importante, formée de sujets très serrés, luxuriants, de 1 m de haut, qui occupait, en août 1956, une superficie d'une centaine de mètres carrés.

Xanthium strumarium L. — Saint-Laurent : quais et bord de la Saône, en face de l'étang de la Bougie ; Vésines : dans la Prairie, sur un emplacement remué.

Solidago serotina Aiton. — Cette adventice nord-américaine, que LACROIX signalait seulement près de l'étang de Genoud, devient de plus en plus commune. — Manziat : abonde dans le bois de la Lie 3 Cornes ; Replonges : en plusieurs points, surtout en bordure de la route du Creux à Bâgé-le-Châtel.

Aster salignus Willd. — D'origine présumée N.-am. — Replonges : quelques touffes en bordure des Closures.

**Erigeron annuum* (L.) Persoon (et non *E. ramosum* Britton et S.P. = *Stenactis annua* Nees, avec lequel il a été souvent confondu). — N. am. — Replonges : quelques pieds en de rares emplacements dans les Closures. Cette adventice n'a encore pris que peu d'extension dans notre contrée, alors que dans d'autres points du département de l'Ain, par exemple autour d'Artemare (Valromey), elle foisonne le long des routes et dans les champs en friche¹⁰.

**Inula salicina* L. — Euras. — Replonges : Mons, broussailles près de la route de Bâgé.

I. britannica L. — Eur. — Crottet : bord de la Veyle ; Replonges : Prairie, bord du Ruisseau Saint-Maurice ; Saint-Laurent : perré de la Saône et fossés de la route du Creux ; Vésines : contre la digue au port et (CC) Ruisseau de Manziat.

Pulicaria vulgaris Gaertner. — Vésines : bord de la Saône.

9. J.-B. et P. TOUTON. — A propos de la disparition de la culture du Chanvre en Bresse. (Bull. Soc. Nat. et Arch. de l'Ain, 1956, p. 107).

10. Une localité assez importante existe à Dommartin, à 10 km de la Saône, en bordure de la route de Bâgé.

F. LINGOT la signalait déjà à Bourg, sous le nom de *Stenactis annua*, en 1925. (Bull. Soc. Nat. et Arch. de l'Ain, 1925, p. 14). Voir aussi Bull. même Soc., 1927, p. 186.

**Artemisia Verlotorum* Lamotte. — Feillens : bord de la route de La Madeleine.

Senecio paludosus L. — Eurosib. — Crottet : bord de la Saône et C au bord de la Veyle.

Serratula tinctoria L. — Eurosib. — Replonges : Prairie et Closures.

**Lagoseris sancta* (L.) Maly, ssp. *nemausensis* (Gouan) Thlg. — Cette plante méditerranéenne, qui remonte de plus en plus vers le N, se rencontre maintenant assez fréquemment le long des routes et dans les luzernières.

Crepis setosa Haller fils. — Sud-eur. — Fugace. Saint-Laurent : quelques pieds près de la Saône.

Les adventices nord-américaines, *Matricaria discoidea* DC., *Juncus tenuis* Willd. et *Lepidium virginicum* L. (sans parler d'*Erigeron canadense* L. et d'*Helodea canadensis* Rich. maintenant complètement naturalisées) ont envahi la région et sont C, surtout les deux premières.

Dans l'élaboration de la liste ci-dessus — nous insistons sur ce point —, nous n'avons été influencé en aucune façon par des préoccupations phytogéographiques préalables. Dans ces conditions, les 79 plantes qu'elle comprend forment un ensemble assez important pour qu'il soit possible d'en tirer des déductions valables, tendant à corroborer certaines constatations classiques.

Elles se répartissent de la façon suivante :

venues du Sud	méditerranéennes	6
	subméditerranéennes	4
venues de l'Est	continentales (européennes, eurosibériennes eurasiatiques)	35
Venues de l'Ouest	atlantiques	0
	subatlantiques	1
Adventices	nord-américaines	10
	sud-américaines	1

Ces chiffres rappellent :

1°. que le couloir rhodanien, prolongé par la vallée de la Saône, a constitué une voie de migration vers le N d'un nombre important de méditerranéennes ;

2°. que la limite entre le Secteur oroalpin du Domaine médio-européen, auquel appartient la Bresse ¹¹, et le Secteur franco-atlantique du Domaine atlantico-européen contigu, se trouve toute proche à l'ouest de notre contrée où, à notre latitude, elle suit la bordure orientale du Massif Central. De nombreuses européennes, eurosibériennes et eurasiatiques peuvent, en effet, vivre sous notre climat qui est à tendance nettement continentale et qui, pour cette même raison, s'oppose en sens inverse à la propagation des atlantiques. Cependant l'éviction de certaines de ces dernières n'est pas due uniquement aux conditions climatiques : il suffit de remarquer que deux subatlantiques, *Scutellaria minor* et *Drosera intermedia*, qui existaient, il y a quelques dizaines d'années,

¹¹. Voir, dans *Géographie des Plantes* (2^e édit., 1954) par Henri GAUSSEN, la *Carte florale de la France*, p. 94.

à Genoud, en ont disparu vraisemblablement lorsque la station s'est modifiée et ne leur a plus convenu ;

3°. que, depuis une époque relativement récente, d'assez nombreuses adventices d'origine américaine sont venues transformer sensiblement le tapis végétal.

Présenté à la Section Botanique en sa séance du 13 octobre 1956.

NOTE SUR *OBIONE PEDUNCULATA* Moq.

par G. DUPONTREUÉ.

Cette Salsolacée ou Chénopodiaceée maritime, également dénommée *Atriplex pedunculata*, ne se rencontre que dans les terrains fangeux du littoral, couverts par la marée. Elle est caractérisée par ses feuilles alternes, ovales, entières, épaisses, farineuses, blanchâtres, et surtout, par ses fruits à valves petites, lisses, triangulaires, soudées dans toute leur longueur et simulant une silicule de la *Capsella Bursa-pastoris* L. Sa floraison est tardive (juillet-octobre).

Cette espèce est signalée en Belgique, dans le Nord de l'Allemagne, au Danemark, dans le midi de la Suède, dans la Russie australe. En France, elle n'a jamais été récoltée au delà de l'embouchure de la Bresle, entre la Somme et la Seine-Maritime. Sa limite méridionale est donc le département de la Somme.

Toutefois, ainsi que je l'indiquais dans une communication faite fin 1955 à la Société de Botanique du Nord, la plante semble être disparue des stations classiques de ce département : Mers, à l'embouchure de la Somme, entre Saint-Valéry-sur-Somme et Le Hourdel, embouchure de la Maye, au nord du Crotoy. Les recherches faites par plusieurs botanistes et moi en ces différents lieux, sur lesquels nous avions pourtant des indications très précises, sont en effet demeurées infructueuses.

C'est alors que j'appris qu'un pharmacien de Saint-Valéry-sur-Somme, M. BON, avait trouvé l'Obione, accidentellement, en septembre 1948, dans la baie d'Authie, station qu'aucune flore ni ouvrage botanique n'avait encore signalée. Il n'y était pas retourné depuis, mais tout laissait espérer qu'une nouvelle exploration permettrait de retrouver la plante.

A cet effet, le 20 septembre 1956, avec M. VIROT, Attaché de recherches au Centre national de la Recherche scientifique, qui, lui aussi, s'intéressait à l'Obione, et M. l'Abbé MARTIN, Professeur au Petit Séminaire d'Amiens, nous nous rendîmes, sous la conduite de M. BON à Fort-Mahon.

En arrivant de Rue, il faut laisser à gauche la rue principale menant à la plage, et prendre en face la petite route (marquée sur la carte Michelin n° 51) menant à la baie d'Authie où elle se termine à sa rencontre avec la digue longeant le bord sud de la baie. L'on se trouve alors en peu de temps en pleine station d'Obiones.

Au premier abord, les pelouses plates, à peine humides, ne semblent recouverte que de *Suaeda maritima*, mais, en regardant de près, on discerne de nombreux pieds d'Obione, certains ne dépassant pas 3 cm de haut mais cependant couverts, à la date où nous avons fait la visite, de nombreux fruits, bien caractéristiques et très développés. Ainsi que